

Communiqué de presse

Paris, le 21 septembre 2023

Quelle réponse de l'Union européenne face à l'Inflation Reduction Act ?

Quel sera l'impact sur l'UE de l'Inflation Reduction Act (IRA), cet ambitieux programme américain de subventions en faveur d'une énergie propre, et comment l'UE devrait-elle réagir ? Ce sont les questions auxquelles répondent le Conseil d'analyse économique (CAE) et le Conseil allemand des experts économiques (GCEE), réunis dans le Conseil franco-allemand des experts économiques (FGCEE), dans une analyse conjointe. Leur conclusion principale est que le montant global de l'IRA est modeste, tout comme le seront ses effets macroéconomiques, tant en Europe qu'aux États-Unis. Ainsi, plutôt que d'adopter une stratégie tous azimuts, l'UE devrait se concentrer sur la refonte de ses principes en matière de politique industrielle et sur une réduction significative des coûts de l'énergie, car c'est le différentiel actuel des prix de l'énergie entre les États-Unis et l'UE, plutôt que l'IRA qui risque d'impacter la compétitivité et l'attractivité de l'UE.

L'IRA, qui vise à promouvoir la production et l'adoption d'énergies propres, est entrée en vigueur au début de l'année 2023 aux États-Unis. Le conditionnement de certaines subventions de l'IRA à l'achat de produits américains a provoqué une vive controverse en Europe. L'IRA a lui-même alimenté un débat sur l'avenir de la politique industrielle européenne. Le conseil franco-allemand a souhaité contribuer à ce débat avec cette analyse commune. Celle-ci estime les effets macroéconomiques de l'IRA et examine la manière dont l'Europe pourrait gérer sa transition verte tout en renforçant sa résilience économique et stratégique, en préservant l'emploi et la croissance de la productivité, mais également la solidarité européenne et la coordination internationale.

L'évaluation précise des implications macroéconomiques de l'IRA est un défi en soi, notamment parce que les estimations de son coût budgétaire global diffèrent considérablement, variant de 390 à 900 milliards de dollars pour la période 2023-2031. Néanmoins, le niveau de financement global des différents programmes déjà lancés par l'UE pour atteindre les objectifs climatiques et faciliter la transition verte est comparable à celui de l'IRA. "Comme les subventions de l'IRA doivent être financées par des taxes existantes ou à venir, nous nous attendons à ce que son impact macroéconomique global soit minime, tant sur les États-Unis que sur l'UE. Même si certaines industries doivent être soutenues, il convient d'éviter une course aux subventions entre les États-Unis et au sein de l'Union européenne. Notre réponse en matière de politique industrielle ne doit pas être dictée par l'IRA, dont les effets économiques ne présentent pas de risques significatifs pour l'UE. Notre réponse doit être fondée sur les besoins économiques, sociaux et stratégiques de l'Europe, et sur notre engagement mondial en faveur de la décarbonation", explique Camille Landais, président délégué du CAE.

L'IRA consiste essentiellement en l'octroi de subventions à la production et à l'investissement, dont beaucoup ne sont pas plafonnées. Une telle approche sera moins efficace pour relever les défis de la décarbonation que la stratégie européenne, qui s'appuie à la fois la tarification du carbone et des interventions industrielles ciblées. Pour autant, l'Europe devrait s'inspirer de la simplicité et de la rapidité de l'approche de l'IRA, et faire de la simplification et de l'accélération des procédures européennes pour l'octroi des aides une priorité. Ces

aides devraient être concentrées sur les secteurs dans lesquels les pays de l'UE possèdent déjà des avantages comparatifs ou devraient les développer, qui engendrent des externalités environnementales et technologiques substantielles.

Plutôt que l'IRA lui-même, ce sont les différentiels considérables de prix de l'énergie entre l'UE et les États-Unis qui risquent d'avoir des effets macroéconomiques substantiels sur l'attractivité de l'Europe pour les entreprises et la compétitivité de ses industries. "Des efforts concertés pour réduire les prix de l'énergie en Europe sont primordiaux. Il est essentiel d'accélérer le déploiement de la production d'énergie renouvelable afin de renforcer l'approvisionnement de l'Union en énergie. Etant donné que les stratégies de transition énergétique en Allemagne et en France sont assez différentes, nous plaidons pour un soutien mutuel, notamment en désignant à la fois les centrales nucléaires et les centrales à gaz capables de produire de l'hydrogène comme des technologies de transition sur la voie de la neutralité climatique dans la taxonomie de l'UE. Les deux pays ont tout à gagner d'une collaboration renforcée pour développer l'infrastructure énergétique de l'Europe, tant pour l'électricité que pour l'hydrogène", déclare Monika Schnitzer, présidente du GCEE.

Contact presse : Hélène Spoladore

01 42 75 77 47 - helene.spoladore@pm.gouv.fr - helene.spoladore@cae-eco.fr

Suivez @CAEinfo sur X – www.cae-eco.fr

Cette déclaration est publiée conjointement par le Conseil d'analyse économique français (CAE), le Conseil allemand des experts économiques allemands (GCEE) et le Conseil franco-allemand d'experts économiques (FGCEE). Les auteurs sont Camille Landais, Sébastien Jean, Thomas Philippon et Aurélien Saussay, membres du CAE, ainsi que Monika Schnitzer, Veronika Grimm, Ulrike Malmendier, Achim Truger et Martin Werding, membres du GCEE.

A propos du Conseil franco-allemand d'experts économiques

Le Conseil franco-allemand d'experts économiques est un organe bilatéral et permanent, qui a été créé sur la base du traité d'Aix-la-Chapelle. Il est indépendant et chargé de formuler des recommandations politiques sur les questions économiques dans lesquelles les deux pays ont des intérêts communs. Le Conseil d'experts est placé sous l'autorité Conseil économique et financier franco-allemand, qui se compose des ministres des Finances et de l'Economie des deux pays et des directeurs des deux banques centrales.

Les coprésidents de l'organe consultatif sont, du côté allemand, la présidente du Conseil allemand des experts d'experts économiques, Monika Schnitzer, et, du côté français, le président du Conseil d'analyse économique, Camille Landais.

Les coprésidents peuvent chacun nommer jusqu'à quatre scientifiques supplémentaires au Conseil d'experts, respectivement pour l'Allemagne et la France. L'activité du conseil d'experts est une fonction honorifique personnelle. Ses membres ne peuvent pas être membres du gouvernement ou d'organes législatifs au niveau fédéral, au niveau des Länder ou au niveau français.